

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 24

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M. EVAIN P., M. LOREAU Y., M. BUREAU S., Mme LERAY A., Adjoints, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., Mme MATHY M., M. AUGER S., M. ROUAULT J.L, Mme GROLLIER A., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. RICOUL G. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., Mme VALLÉE G. donne pouvoir à M. BUREAU S., Mme MELLERIN N. donne pouvoir à M. AUGER S., Mme GAYAUD S. donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., M. MOREAU P. donne pouvoir à Mme MABILEAU C., Mme HOURLIER-SAGUERRE K. donne pouvoir à Mme MATHY M., M. PAUL P. donne pouvoir à Mme LERAY A., M. MAILLARD B., Mme COLIN A.

QUORUM : 13

ABSENTES : Mme COROLLER L., Mme BINET M.

SECRETAIRE : M. LOREAU Yannick

Délib : 2023/5.6.5/036

OBJET : DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer à Monsieur le Maire l'attribution suivante pendant toute la durée de son mandat à savoir :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

Le secrétaire de séance,
M. Yannick LOREAU



Le Maire,
Jean-Pierre AUDELIN.



DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 24

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M. EVAIN P., M. LOREAU Y., M. BUREAU S., Mme LERAY A., Adjoint, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., Mme MATHY M., M. AUGER S., M. ROUAULT J.L., Mme GROLLIER A., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. RICOUL G. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., Mme VALLÉE G. donne pouvoir à M. BUREAU S., Mme MELLERIN N. donne pouvoir à M. AUGER S., Mme GAYAUD S. donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., M. MOREAU P. donne pouvoir à Mme MABILEAU C., Mme HOURLIER-SAGUERRE K. donne pouvoir à Mme MATHY M., M. PAUL P. donne pouvoir à Mme LERAY A., M. MAILLARD B., Mme COLIN A.

QUORUM : 13

ABSENTES : Mme COROLLER L., Mme BINET M.

SECRETARE : M. LOREAU Yannick

Délib : 2023/3.2.2/037

OBJET : CESSIION DE BIENS MOBILIERIS

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à céder :

- Un tracteur New Holland immatriculé DN-944-SX, acquis par la collectivité en janvier 2015. Prix de cession fixé à 24 000 €, vendu à la Société Machines agricoles HAMON,
- Une débroussailleuse hydraulique FERRI TKP 710, acquise par la collectivité en juillet 2017. Prix de cession fixé à 9 600 €, vendue à la Société Machines agricoles HAMON,
- Une pelle à pneus MECALAC 714 MW, acquise par la collectivité en février 2010. Prix de cession fixé à 30 000 €, vendue à Kleber Malécot.

Le secrétaire de séance,
M. Yannick LOREAU



Le Maire,
Jean-Pierre AUDELIN.

**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

Nombre de Conseillers en exercice : 24

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M EVAIN P., M. LOREAU Y., M. BUREAU S., Mme LERAY A., Adjoint, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., Mme MATHY M., M. AUGER S., M. ROUAULT J.L, Mme GROLLIER A., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. RICOUL G. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., Mme VALLÉE G. donne pouvoir à M. BUREAU S., Mme MELLERIN N. donne pouvoir à M. AUGER S., Mme GAYAUD S. donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., M. MOREAU P. donne pouvoir à Mme MABILEAU C., Mme HOURLIER-SAGUERRE K. donne pouvoir à Mme MATHY M., M. PAUL P. donne pouvoir à Mme LERAY A., M. MAILLARD B., Mme COLIN A.

QUORUM : 13

ABSENTES : Mme COROLLER L., Mme BINET M.

SECRETARE : M. LOREAU Yannick

Délib : 2023/4.1.1/038

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante de la possibilité pour un agent de bénéficier d'un avancement de grade en 2023 en qualité d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Dans ces conditions, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Nombre	Ouverture de poste	Fermeture de poste à la nomination de l'agent
1	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint Administratif territorial à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
M. Yannick LOREAU



[Handwritten signature of Yannick Loreau]

Le Maire,
Jean-Pierre AUDELIN.

[Handwritten signature of Jean-Pierre Audelin]

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 24

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M EVAIN P., M. LOREAU Y., M. BUREAU S., Mme LERAY A., Adjoints, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., Mme MATHY M., M. AUGER S., M. ROUAULT J.L, Mme GROLLIER A., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. RICOUL G. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., Mme VALLÉE G. donne pouvoir à M. BUREAU S., Mme MELLERIN N. donne pouvoir à M. AUGER S., Mme GAYAUD S. donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., M. MOREAU P. donne pouvoir à Mme MABILEAU C., Mme HOURLIER-SAGUERRE K. donne pouvoir à Mme MATHY M., M. PAUL P. donne pouvoir à Mme LERAY A., M. MAILLARD B., Mme COLIN A.

QUORUM : 13

ABSENTES : Mme COROLLER L., Mme BINET M.

SECRETAIRE : M. LOREAU Yannick

Délib : 2023/8.3.1/039

OBJET : DENOMINATION DE VOIES – ZA DE LA HURLINE

Le permis d'aménager relatif à l'extension de la Zone Artisanale de la Hurline vient d'être accordé à la Communauté de Communes du Sud Estuaire.

Afin d'effectuer la numérotation de voirie des lots, il convient de dénommer les voies qui les desserviront.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose à l'unanimité de dénommer :

- La voie externe dans le prolongement de la rue de la Hurline : **Rue de La Hurline**
- La voie interne : **Rue des Artisans.**

Le secrétaire de séance,
M. Yannick LOREAU

Le Maire,
Jean-Pierre AUDELIN.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 24

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M. EVAIN P., M. LOREAU Y., M. BUREAU S., Mme LERAY A., Adjoints, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., Mme MATHY M., M. AUGER S., M. ROUAULT J.L., Mme GROLLIER A., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. RICOUL G. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., Mme VALLÉE G. donne pouvoir à M. BUREAU S., Mme MELLERIN N. donne pouvoir à M. AUGER S., Mme GAYAUD S. donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., M. MOREAU P. donne pouvoir à Mme MABILEAU C., Mme HOURLIER-SAGUERRE K. donne pouvoir à Mme MATHY M., M. PAUL P. donne pouvoir à Mme LERAY A., M. MAILLARD B., Mme COLIN A.

QUORUM : 13

ABSENTES : Mme COROLLER L., Mme BINET M.

SECRETARE : M. LOREAU Yannick

Délib : 2023/3.6/040

OBJET : ÉCHANGE DE TERRAINS : COMMUNE/M. BOUYER

M. BOUYER a obtenu l'autorisation en date du 17 mai 1999 de créer un ruisseau d'eau au lieudit la Basse Goguillais.

Selon le dossier du projet de création de cette réserve, le plan d'eau devait englober une partie du fossé communal cadastré section ZO n°71 et en contre partie rétablir la continuité du fossé sur la parcelle ZO n°72, ce qui est effectif à ce jour.

Cependant la modification administrative du parcellaire n'ayant pas eu lieu en temps voulu, il convient de régulariser cette situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'échange de terrains suivants :

- La commune cède à M. BOUYER une partie de la parcelle (ancien fossé) cadastrée section ZO n°71p d'une surface d'environ 760 m²,
- M. BOUYER cède à la commune une partie de la parcelle (correspondant au fossé dévié) cadastrée ZO n°72p d'une surface d'environ 466 m²
- De consulter le service de l'Inspection Domaniale pour l'évaluation du prix desdits terrains.

Les frais de géomètre et du Notaire seront à la charge de M. BOUYER

Le secrétaire de séance,
M. Yannick LOREAU



Le Maire,
Jean-Pierre AUDELIN.

Publié le 02 mai 2023

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 24

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M EVAIN P., M. LOREAU Y., M. BUREAU S., Mme LERAY A., Adjoints, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., Mme MATHY M., M. AUGER S., M. ROUAULT J.L, Mme GROLLIER A., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. RICOUL G. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., Mme VALLÉE G. donne pouvoir à M. BUREAU S., Mme MELLERIN N. donne pouvoir à M. AUGER S., Mme GAYAUD S. donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., M. MOREAU P. donne pouvoir à Mme MABILEAU C., Mme HOURLIER-SAGUERRE K. donne pouvoir à Mme MATHY M., M. PAUL P. donne pouvoir à Mme LERAY A., M. MAILLARD B., Mme COLIN A.

QUORUM : 13

ABSENTES : Mme COROLLER L., Mme BINET M.

SECRETARE : M. LOREAU Yannick

Délib : 2023/3.1.1/041

**OBJET : ACQUISITION DU CENTRE ROUTIER DÉPARTEMENTAL :
COMMUNE /CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Compte tenu de la fermeture du centre routier départemental situé sur la parcelle YC n°188, 11 rue du Moulin Neuf, la commune a proposé son acquisition au Conseil Départemental afin d'y transférer les services techniques municipaux.

Les services du Conseil Départemental, en date du 6 avril 2023 ont donné leur accord pour céder cet immeuble à la commune au prix de 130 000 €.

Cette cession aurait lieu sous condition de conserver au bénéfice des services départementaux, une surface de stockage d'environ 200 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de cette acquisition selon les conditions sus mentionnées.

Le secrétaire de séance,
M. Yannick LOREAU

Le Maire,
Jean-Pierre AUDELIN.

